

15ème législature

Question N° : 38516	De M. Damien Abad (Les Républicains - Ain)	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation nationale, jeunesse et sports		Ministère attributaire > Éducation nationale et jeunesse
Rubrique >jeunes	Tête d'analyse >Application de la réforme Transformation jeunesse, engagement et sport	Analyse > Application de la réforme Transformation jeunesse, engagement et sport.
Question publiée au JO le : 27/04/2021 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Damien Abad attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur l'application de la réforme Transformation jeunesse, engagement et sport pour les centres sociaux et culturels. En effet, dans le cadre de cette réforme, les centres sociaux et culturels ont fusionné avec le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports afin de réunir l'ensemble des compétences du ministère en matière de vie associative, de jeunesse, de citoyenneté et d'engagement ainsi que les savoir-faire présents sur les territoires mais dont les compétences étaient jusqu'ici exercées dans deux réseaux distincts, les services académiques et le réseau de la jeunesse et les services des sports et de la cohésion sociale. Depuis le début de cette crise sanitaire, le mouvement de l'éducation populaire s'est mobilisé malgré le manque d'informations et de moyens du ministère accordé aux centres sociaux et culturels. Ces derniers font face à de plus en plus de démarches administratives pour toujours moins de moyens. Aussi, il lui demande ce que le Gouvernement compte mettre en place afin de permettre une meilleure visibilité aux centres sociaux et culturels.